AR Prefecture

047-214700692-20251008-D2025100801BIS-DE Recu le 09/10/2025



Nombre de Conseillers en exercice : 22

Présents: 14

Votants: 16

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt cinq

Le: 8 octobre

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PASCAL DE SERMET date de la convocation du Conseil Municipal: 03/10/2025

PRESENTS: MM. PASCAL DE SERMET — CLAUDE DULIN - ANNIE THEPAUT — MICHEL BAUVY — FREDERIC DUJARDIN — JEAN PIERRE ANTONIOLI — NATHALIE ANZELIN — BENOIT AURICES — GILLES BALDAN — JEREMY BANOS — MAGALI CAMINADE — DOMINIQUE DECUPPER — VALERIE DELBOS GREGOIRE — LOÏC HERVOCHE — ORLANE LIRIA — MARINE MAZZACATO — MICHELE MICHALSKI — AUDREY MORET — PAOLA NERIA — RAOUL ROUDET — JEAN-MARIE VANZEMBERG — GHISLAINE VICO

<u>ABSENTS</u>: M. ANTONIOLI – M. DECUPPER - MME DELBOS GREGOIRE - M. HERVOCHE – MME NERIA – MME VICO

PROCURATIONS:

M. BALDAN AYANT DONNE POUVOIR A M. BAUVY MME LIRIA AYANT DONNE POUVOIR A MM. DE SERMET

Monsieur Jérémy BANOS a été élu secrétaire,

OBJET

Financement travaux de la maison de santé pluriprofessionnelle (Prêt attente FCTVA)

<u>Madame THEPAUT</u> rappelle que le plan de financement des travaux de la maison de santé prévoit au Budget 2025 :

- 1°) la réalisation d'un emprunt de 364 759 euros sur une longue durée,
- 2°) la réalisation d'un prêt relais de 407 950 euros sur une durée maximum de 2 ans pour pallier les différés de versement du FCTVA obtenus pour cette opération.

Après consultation de 10 organismes bancaires, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de retenir la proposition suivante
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant :

.../...

AR Prefecture

047-214700692-20251008-D2025100801BIS-DE Reçu le 09/10/2025

CAISSE D'EPARGNE:

Prêt attente FCTVA - 2 ans - Montant 408 000 euros

Taux fixe: 2.84 %

Durée du prêt 2 ans - Amortissement du capital : in fine

Paiement des intérêts : trimestriel Frais de dossier : 1 000 euros

Certifié exécutoire,

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus Pour extrait conforme,

En mairie, le 08 octobre 2025 Au registre sont les signatures.

Le Maire Pascal de SERMET Le secrétaire de séance Jérémy BANOS